

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3781602

Dénomination : 2 JV INVESTISSEMENTS

n° de gestion : 2010D00678

n° d'identification : 502 482 359

n° de dépôt : A2010/009141

Date du dépôt : 23/04/2010

Pièce : acte sous seing privé

"2 J V INVESTISSEMENTS"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000 EUROS
Siège social : SAINT GENIS LES OLLIERES (Rhône)
16, rue de l'Eglise
502.482.359 RCS LYON

CESSION DE PARTS SOCIALES

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Jean Jacques VARTANIAN, demeurant à SAINT
GENIS LES OLLIERES (Rhône), 16, rue de l'Eglise,

Né le 15 Septembre 1964 à VILLEURBANNE (Rhône),
Epoux de Madame Cécile MURE, avec laquelle il est marié
sous le régime de la communauté légale, à défaut de contrat de
mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CRAPONNE
(Rhône), le 8 Juillet 1995.

Ci-après dénommé "Le Cédant",

DE PREMIERE PART,

ET :

- Madame Cécile MURE, épouse de Monsieur Jean Jacques
VARTANIAN, demeurant à SAINT GENIS LES OLLIERES (Rhône), 16, rue
de l'Eglise,

Née le 14 Novembre 1967 à OULLINS (Rhône),
Mariée avec Monsieur Jean Jacques VARTANIAN sous le
régime de la communauté légale, à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union célébrée à la Mairie de CRAPONNE (Rhône),
le 8 Juillet 1995.

Ci-après dénommée "Le Cessionnaire",

DE SECONDE PART,

ONT EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

E X P O S E

Il existe sous la dénomination "2 J V INVESTISSEMENTS", une Société à Responsabilité Limitée constituée suivant acte sous seing privé du 4 Février 2008, enregistré à SIE LYON 8ème Vénissieux, le 8 Février 2008, Bordereau 2008/248, case n° 16.

Elle a pour objet :

- la souscription, l'achat, la propriété, la gestion de tous titres ou droits sociaux dans toutes Sociétés, quelle qu'en soit la forme, dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- l'acquisition, la propriété, la location, et la gestion de tous biens et droits immobiliers,
- l'animation et la coordination des Sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres à ses filiales,
- l'étude de marchés, le conseil de gestion et conseil financier ; toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation de personnel,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de tous brevets et marques,
- l'achat et la vente de tous produits et articles nécessaires au fonctionnement des Sociétés du Groupe,
- toutes prestations de services dans le domaine du Conseil en management, gestion de ressources humaines et formation,
- le recours, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature que ce soit, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer à faciliter la réalisation des activités de la Société et des Entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.

Son siège social est à SAINT GENIS LES OLLIERES (Rhône), 16, rue de l'Eglise.

Le capital de cette Société est actuellement fixé à TROIS MILLE (3.000) EUROS.

Il est divisé en TROIS CENTS (300) parts sociales de DIX (10) EUROS chacune, entièrement libérées, actuellement appartenant toutes à Monsieur Jean Jacques VARTANIAN.

La Société est gérée et administrée par Monsieur Jean Jacques VARTANIAN, Gérant, associé unique.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNES ONT CONVENU CE QUI SUIT

CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur Jean Jacques VARTANIAN, soussigné de première part, déclare céder et transporter, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en la matière,

au profit de Madame Cécile VARTANIAN, soussignée de seconde part, qui accepte,

UNE (1) part sociale de DIX (10) EUROS, sur les TROIS CENTS (300) qu'il possède en pleine propriété dans la Société "2 J V INVESTISSEMENTS".

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre ; elles appartiennent à Monsieur Jean Jacques VARTANIAN, pour les avoir souscrites, en numéraire, lors de la constitution de la Société.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et il en aura la jouissance à compter du premier jour de l'exercice actuellement en cours, soit le 1er Janvier 2009.

Il sera subrogé dans tous les droits, actions et obligations attachés auxdites parts.

Il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

P R I X

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX (10) EUROS, qui a été payée dès avant ce jour, par Madame Cécile VARTANIAN à Monsieur Jean Jacques VARTANIAN, qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

ev

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

Conformément aux dispositions statutaires, la présente cession a été régulièrement autorisée par une délibération extraordinaire de l'associé unique en date du 16 MARS 2009.

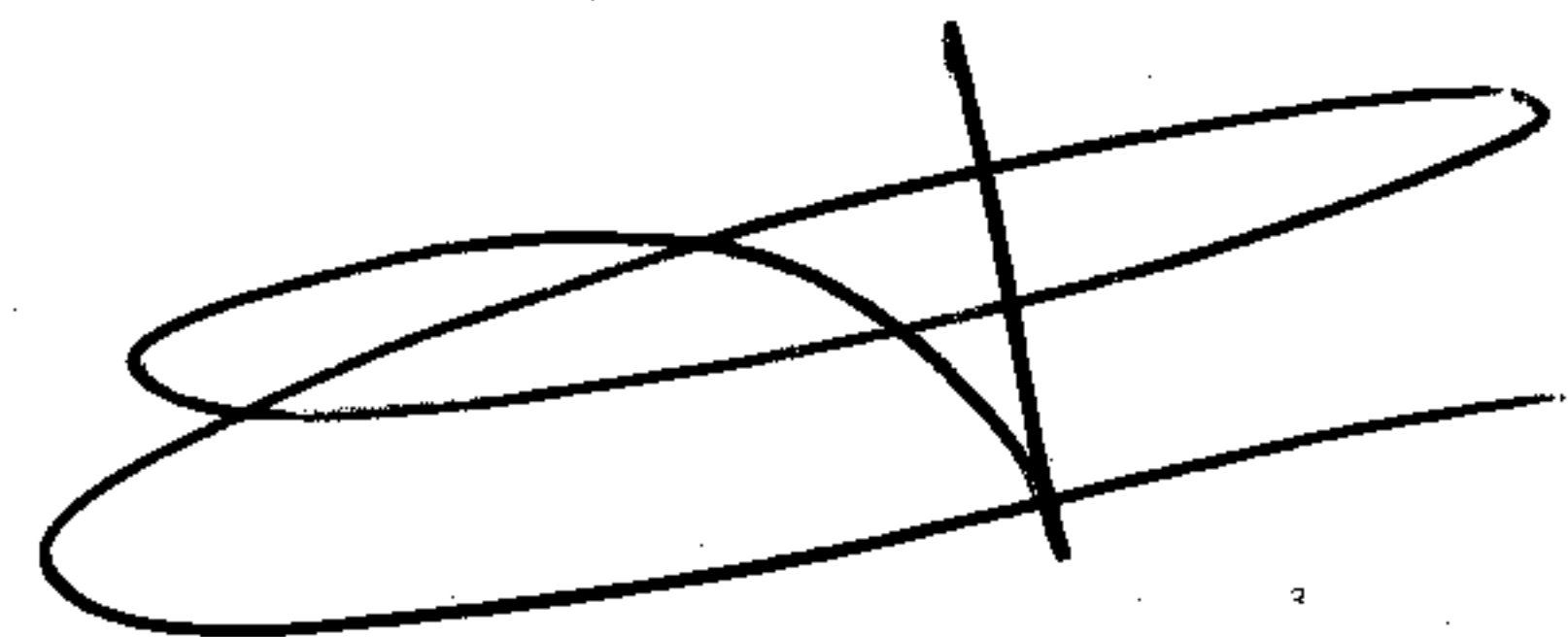
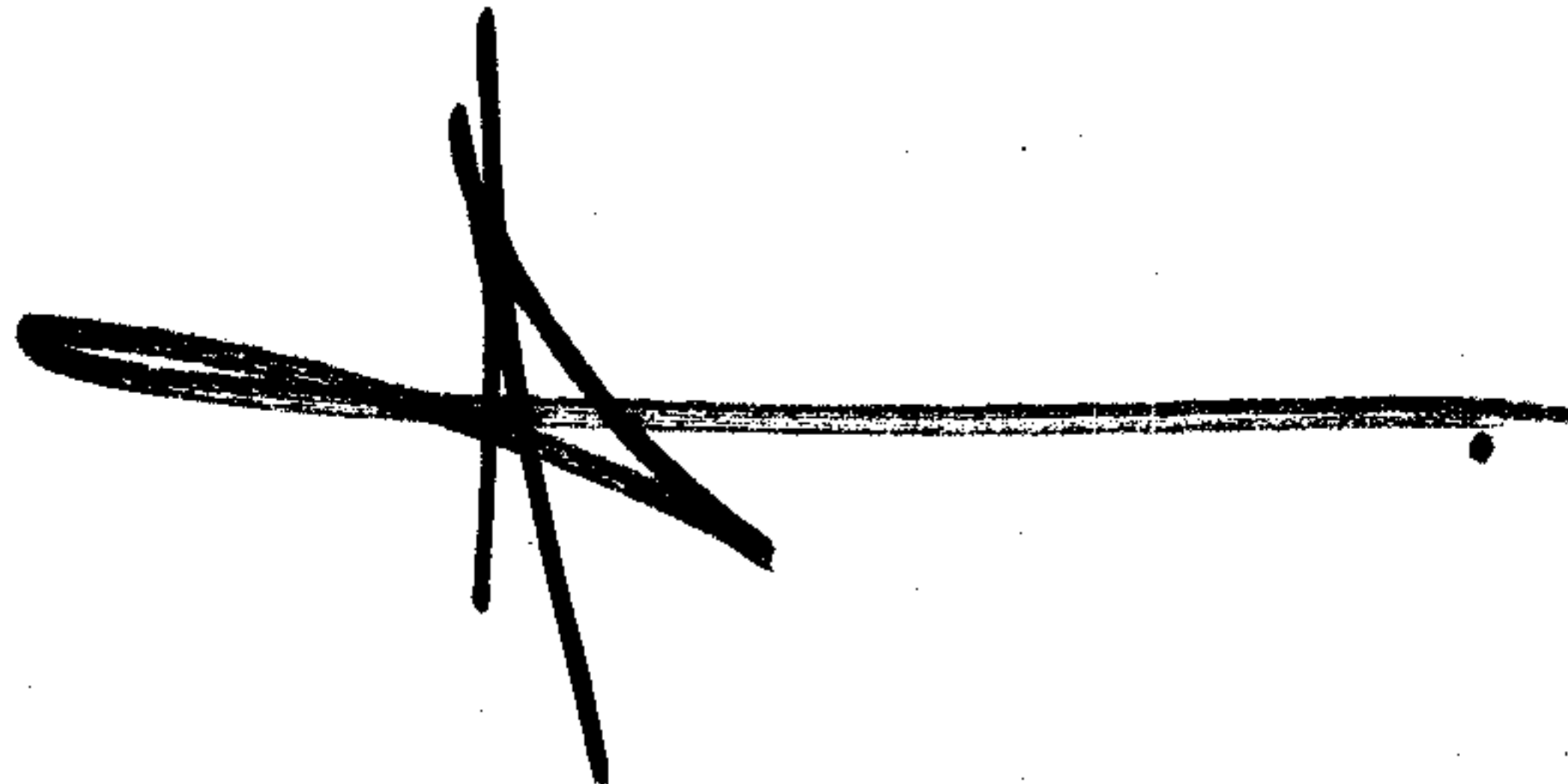
OPPOSABILITE DE LA CESSION

Le présent acte sera déposé au siège social, et au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, conformément aux dispositions légales.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

FAIT EN SIX ORIGINAUX
A SAINT GENIS LES OLLIERES
L'AN DEUX MIL NEUF
ET LE SEIZE MARS./.



Enregistré à : S.I.E. LYON 8° - VENISSIEUX

Le 08/04/2010 Bordereau n°2010/629 Case n°2

Ext 3785

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 4 €

Total liquidé : vingt-neuf euros

Montant reçu : vingt-neuf euros

La Contrôleuse principale



Mme L. ALLAIS
Contrôleuse Principale des Impôts

DUPLICATA